**F**



**CDIP/25/INF/4**

**ORIGINAL : Anglais**

**DATE : 3 avril 2020**

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-cinquième session**

**Genève, 18 – 22 mai 2020**

Présentation du Guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs

*établie par Mme Donna O. Perdue, experte principale du domaine, et Mme Rose Mboya, Mme Sarasija Padmanabhan et M. Isaac Rutenberg, experts associés*

1. L’annexe du présent document contient une présentation du guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs, établi dans le cadre du projet relatif à l’utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique (document CDIP/16/4 Rev.). Cette présentation porte sur l’objet du guide et les notions de base qu’il traite, ainsi que sur la formation et les outils nécessaires pour l’utiliser de manière efficace.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**Guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs[[1]](#footnote-2)**

## Présentation du guide

Le guide a pour but d’aider les lecteurs à déterminer si des inventions précises paraissent protégées par des brevets opposables ou relèvent du domaine public. Il présente les étapes à suivre pour parvenir à cette conclusion et fournit la formation et les outils nécessaires à chaque étape.

Les droits de brevet ayant une portée nationale et une durée limitée, le guide explique comment mener à bien ces étapes en s’appuyant sur une description technique complète d’une invention donnée associée à des informations sur les pays dans lesquels l’invention pourrait être utilisée et la durée de cette utilisation. Le guide informe également les lecteurs des limites et des risques associés à chaque étape.

**Notions de base utilisées dans le guide**

Dans le guide, les inventions, les brevets et le domaine public (module I) sont définis comme suit.

**Invention** : produit ou procédé offrant une nouvelle manière de faire quelque chose ou une nouvelle solution technique à un problème. Une invention se distingue par une ou plusieurs caractéristiques qui contribuent à produire un effet technique aboutissant à la nouvelle approche ou à la solution technique.

**Invention brevetée** : un brevet confère des droits sur une invention brevetée. Ces droits sont :

* définis dans les revendications du brevet,
* produisent leurs effets dans le pays qui a délivré le brevet,
* opposables pendant une durée limitée.

Un brevet confère à son titulaire le droit de faire cesser ou d’empêcher l’exploitation par des tiers de l’invention brevetée sans son consentement dans le pays qui a délivré le brevet, à tout moment pendant la durée de validité du brevet.

**Une invention peut être protégée par plusieurs brevets.** À titre d’exemple, un brevet antérieur peut couvrir une seule caractéristique de l’invention, ou plusieurs. Une invention peut être protégée par plusieurs brevets, couvrant chacun une caractéristique différente ou un ensemble de caractéristiques présentes dans l’invention.

**Invention relevant du domaine public** : une invention relevant du domaine public :

* est une invention divulguée au public,
* n’est pas couverte par des droits de brevet opposables;

dans un pays donné, à un moment précis, de sorte que toute personne peut utiliser librement cette invention dans ce pays à ce moment, sans risquer de poursuites pour atteinte au brevet.

**Étant donné qu’une invention peut être protégée par plusieurs brevets**, il convient, pour déterminer si une invention est tombée dans le domaine public, d’effectuer une recherche et une analyse des documents de brevet publiés afin de vérifier s’il existe un *quelconque* brevet opposable assorti de revendications pouvant couvrir l’invention dans son ensemble ou une caractéristique *quelconque* de l’invention dans un pays donné pendant une période définie.

Partant de ce cadre conceptuel, le guide présente aux lecteurs une procédure en trois étapes en vue de rechercher et d’analyser les documents de brevet publiés à l’aide des outils d’analyse de la liberté d’exploitation.

**DESCRIPTION** (module II)

* Recueillir des informations sur l’invention :
* En quoi consiste l’invention et quelle utilisation l’inventeur prévoit-il d’en faire?
* Où l’inventeur prévoit-il d’utiliser l’invention?
* Quand l’inventeur prévoit-il d’utiliser l’invention?
* Décrire l’invention et son utilisation prévue.

**RECHERCHE** (module III)

* Diviser l’invention en différents segments et recenser les caractéristiques à rechercher.
* Choisir les paramètres de recherche et les ressources : mots clés, symboles de la classification des brevets, bases de données, pays, année(s), langue(s).
* Rechercher les documents de brevet assortis de revendications qui pourraient couvrir l’invention ou l’une de ses caractéristiques essentielles et recenser les documents dont l’analyse pourrait être pertinente.

**ANALYSE** (module IV)

* Analyser chaque document de brevet qui pourrait présenter un intérêt :
* Analyser les revendications afin de définir la portée des droits de brevet. Une revendication pourrait-elle être interprétée comme couvrant l’invention ou l’une de ses caractéristiques essentielles?
* Établir la situation juridique de chaque brevet analysé. Est-il toujours en vigueur? Dans l’affirmative, est-il opposable et pendant combien de temps? Dans la négative, a-t-il expiré, a-t-il été abandonné, invalidé ou révoqué ou a-t-il fait l’objet d’une revendication de non-protection? La situation juridique est-elle ambiguë ou instable?

Une analyse informelle de la liberté d’exploitation à l’aide des outils présentés dans le guide peut aboutir aux résultats suivants :

* des brevets opposables, assortis de revendications qui pourraient être interprétées comme couvrant l’invention ou l’une de ses caractéristiques essentielles, dans un pays donné et pendant la période d’utilisation envisagée, sont trouvés;
* aucun brevet opposable assorti de revendications qui pourraient être interprétées comme couvrant l’invention ou l’une de ses caractéristiques essentielles, dans un pays donné et pendant la période d’utilisation envisagée, n’est trouvé;
* aucune conclusion définitive ne peut être tirée.

Le module V passe en revue les limites et risques associés à l’analyse de la liberté d’exploitation et présente des stratégies de gestion des risques visant à réduire au minimum les risques à chaque étape de ce processus.

**Utilisation du guide : compétences, formation, outils et stratégies**

**Compétences :** dans le cadre de ce guide, les lecteurs sont censés posséder une bonne connaissance de la propriété intellectuelle, des bases de données de brevets, ainsi que des compétences de recherche d’information en matière de brevets, notamment : des connaissances pratiques de base de la propriété intellectuelle et des droits de propriété intellectuelle, une connaissance de base des brevets et des systèmes de brevets, notamment de la procédure de dépôt et de traitement des demandes de brevet, de la fonction et de la finalité des revendications de brevet; une connaissance de base des systèmes de brevet nationaux et internationaux; et une connaissance de base de la recherche en matière de brevets, notamment l’utilisation de mots clés, les systèmes de classification des brevets et les opérateurs de recherche; la capacité d’évaluer et de sélectionner les bases de données de brevets en fonction des besoins de la recherche; et la collecte et l’organisation des résultats de recherche.

**Formation :** chaque module commence par une liste des éléments d’apprentissage et des compétences que les lecteurs devraient avoir acquis à la fin du module. Le guide fournit des explications détaillées des principes et du déroulement de chaque étape, ainsi que des exemples didactiques montrant comment réaliser ces étapes. Cette formation vise à apporter aux lecteurs des compétences professionnelles utiles pour la réalisation de leurs projets en utilisant les outils d’analyse de la liberté d’exploitation, contribuant ainsi à améliorer leurs capacités de recherche et d’analyse en matière de brevets. Le guide fournit également aux lecteurs des enseignements précieux pour les aider à comprendre les limites, erreurs et risques potentiels associés à ce processus, à prendre les mesures nécessaires à la gestion de ces risques, et à dissiper les idées fausses courantes sur les droits de brevet et le domaine public.

**Outils :** le guide contient un certain nombre d’outils pratiques (présentés dans les annexes) essentiels pour utiliser le guide efficacement, notamment des listes récapitulatives exhaustives pour le module II (collecte des informations), le module III (recherche sur la liberté d’exploitation) et le module IV (analyse de la liberté d’exploitation); des modèles de rapports et de tableaux de revendications qui présentent la structure et des orientations en vue de réaliser certaines actions et de générer des produits à chaque étape de la procédure; ainsi qu’une liste d’outils et de ressources supplémentaires qui pourraient être utiles, comme des publications, des outils en ligne et du matériel de formation de l’OMPI.

**Stratégies** : les lecteurs peuvent choisir comment utiliser le guide en fonction de leurs compétences, de leurs besoins et de leurs intérêts. Compte tenu de la grande quantité d’informations exhaustives que le guide contient, des stratégies sont proposées aux lecteurs pour qu’ils puissent se familiariser avec le guide et l’utiliser pour mener à bien un projet.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Le guide complet sera disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/work_undertaken.html>. [↑](#footnote-ref-2)